



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 14 avril 2022**

COMPTE RENDU

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le 14 avril à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, LUCAS André, MARCO Claude, MAS Bernard, SURRE Line.

Absents excusés : IZARD Julien, MARQUET Nathalie, MIRABILLE Noelle, SIMON Jennifer.

Secrétaire de séance : MME CALON Mauricette

Convocation en date du 6 avril 2022.

Présents 10, absents excusés 4.

Pouvoir de MME MARQUET à M. BONAVIDA.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame CALON Mauricette est désignée secrétaire de séance.

Le PV de séance du 22 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

012/2022 APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2022

Le Maire présente le projet de budget primitif 2022 au Conseil qui s'élève à :

Fonctionnement dépenses	1 091 527
Fonctionnement recettes	1 091 527
Investissement dépenses	1 303 051
Investissement recettes	1 303 051

Le Conseil adopte à l'unanimité.

013/2022 COMMUNAUTE DE COMMUNES – CONVENTION URBANISME avenant 1

Par délibération du 13 avril 2015, la CCAM a créé un service d'instruction des autorisations du droit de sol auquel la commune a adhéré.

La CCAM propose maintenant un guichet numérique des autorisations d'urbanisme accessible depuis son site internet, sur lequel les usagers pourront déposer leurs demandes.

Monsieur le Maire propose donc l'avenant 1 à la convention.

Le conseil approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Syndicat intercommunal des eaux : réunion prévue pour la problématique de la ressource en eau concernant les nouveaux projets d'urbanisation.

Agent technique HUGOUNET : le contrat à durée déterminée à 28 heures hebdomadaires sera modifié en contrat à durée déterminée à 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mai 2022.

PLUI : une consultation des agriculteurs a été lancée. A compter du 17 mai, réunions tous les mardis de 10h à 12h sur divers sujets. Monsieur le Maire transmettra à l'ensemble du conseil municipal, dès réception de la CCAM, l'agenda fixe et les thèmes des réunions. Ceux qui voudront s'y inscrire seront les bienvenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.